

Rentrée scolaire 2017

Ecoles maternelle et élémentaire du Petit Prince

Madame, Monsieur, Chers parents,

Suite aux annonces répétées d'un décret permettant de revenir à la semaine de 4 jours dès la rentrée, la municipalité a souhaité avoir très rapidement l'avis des familles. Vous avez été 73% à demander le retour à la semaine de 4 jours dès septembre 2017. Les deux conseils d'école se sont prononcés également POUR à la quasi-unanimité.

La municipalité, opposée dès le début à cette réforme Peillon, souhaite proposer dès septembre 2017 une organisation de la semaine de classe sur 4 jours.

Pour anticiper la parution tant attendue du nouveau décret, nous avons adressé un courrier au Directeur Académique, afin d'avoir son accord pour déroger à la semaine de 4.5 jours.

Nous avons demandé également à la COPAMO et la SPL Enfance en Pays Mornantais de mettre en place un centre de loisirs pour accueillir les enfants le mercredi matin.

Le décret vient de paraître le 27 juin, le conseil municipal du lundi 3 juillet pourra donc bien statuer et acter le retour à la semaine de 4 jours.

Les horaires d'école proposés par les enseignants seront donc : 8h30 - 11h45 et 13h45 - 16h30. Nous pouvons donc enfin vous adresser le dossier d'inscription pour les activités périscolaires et la restauration de la rentrée 2017. Nous vous demandons également dans le dossier si votre enfant fréquentera le centre de loisirs du mercredi en demi-journée ou journée entière, afin de faire parvenir les éléments au plus vite à la SPL Enfance en Pays Mornantais.

Nos services se mobilisent depuis des semaines afin de préparer au mieux cette rentrée, malgré le retard pris par le Ministère de l'Education Nationale. Nous sommes conscients des complications pour les familles de se réorganiser à une semaine des vacances scolaires, mais nous tenons à ce que les enfants puissent dès septembre bénéficier de semaines scolaires moins fatigantes, demande des familles et des enseignants.

Nous vous souhaitons un bel été.



Véronique MERLE,

Adjointe déléguée aux affaires scolaires,
au périscolaire et à la citoyenneté,



MAIRIE DE MORNANT

BP6
69440 MORNANT
Tel: 04.78.44.00.46
Fax: 04.78.44.91.70

FICHE D'INSCRIPTION

Restaurant d'Enfants Municipal
et / ou accueil périscolaire

ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

SERVICE DES AFFAIRES SCOLAIRES

Renseignements concernant l'enfant

Nom : Prénom :
Date de naissance : Sexe :
Ecole : Classe 2017-2018 :

Représentant 1

Nom : Prénom :
Adresse : n° Rue :
C.P : Ville :
Profession :
Employeur :
Adresse :
Adresse mail :
☎ Personnel :
☎ Portable :
☎ Professionnel :

Représentant 2

Nom : Prénom :
Adresse : n° Rue :
C.P : Ville :
Profession :
Employeur :
Adresse :
Adresse mail :
☎ Personnel :
☎ Portable :
☎ Professionnel :

Situation familiale

Marié Célibataire Union libre Séparé Divorcé PACSé

Régime allocataire

Caisse : N° :

Assurance individuelle accident

Assurance : N° de contrat :

Renseignements médicaux

Médecin traitant : Tel :
Allergies : Avec PAI sans PAI
Régime alimentaire :
Autres contre indications :
L'enfant est à jour de ses vaccinations :
* DTPolio OUI NON
* Autre(s) vaccin(s) ou contre-indication :

Personnes autorisées à prendre l'enfant (autre que les représentants ci-dessus)

Nom : Prénom : qualité : tel : port :
Nom : Prénom : qualité : tel : port :

J'autorise à ce que mon enfant soit photographié ou filmé OUI NON

Je soussigné,responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'accueil à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

J'ai pris connaissance et j'accepte le règlement intérieur périscolaire et restauration (disponibles sur le site www.ville-mornant.fr)

Fait le / / A

Signature(s)



Pièces à compléter et/ou à fournir au dossier d'inscription

Date de retour = vendredi 07 juillet 2017

Pour toute inscription :

Fiche d'inscription	<i>1 document par enfant. Les éléments sont pré-imprimés pour les enfants déjà inscrits en 2016-2017. Merci de noter les modifications si nécessaire.</i>
Fiches semainier	<i>1 document pour le Restaurant d'Enfants Municipal 1 document pour le périscolaire</i>

Pour les Mornantais :

SI vous êtes allocataire CAF	<i>Une copie de l'attestation de droits CAF (récente) mentionnant votre quotient, votre numéro d'allocataire et vos prestations (quels que soient vos revenus).</i>
SI vous dépendez d'un régime spécifique qui vous verse des prestations	<i>Document attestant de votre affiliation à votre caisse et les prestations perçues + avis d'imposition année 2016 sur revenus 2015.</i>
SI vous ne percevez aucune prestation	<i>Avis d'imposition année 2016 sur revenus 2015.</i>

Pour les nouvelles familles qui souhaitent opter pour le prélèvement automatique ¹:

 Les familles déjà utilisatrices de cette option en 2016-2017, n'ont pas besoin de renouveler la demande et l'autorisation de prélèvement.

Mandat de prélèvement SEPA	<i>1 document par famille</i>
Relevé d'identité bancaire ou postal	<i>A joindre au dossier</i>

Projet Educatif Territorial

Le Projet éducatif territorial formalise l'articulation des temps scolaires et périscolaires afin de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Les orientations générales du projet éducatif de Mornant :

- ✓ assurer une synergie et une complémentarité entre les différents temps de la journée d'un enfant.
- ✓ favoriser le développement harmonieux de l'enfant.
- ✓ Mobiliser les ressources locales dans un souci de cohérence territoriale.

Les objectifs éducatifs :

- ✓ favoriser la citoyenneté.
- ✓ développer la découverte de nouvelles pratiques culturelles et sportives.
- ✓ initier au développement durable et à l'écocitoyenneté.

¹ Tous les autres moyens de paiement restent valables : chèque, CESU (périscolaire uniquement) et espèces.

En plus du Temps Libre Animé et des études dirigées, des associations et services municipaux interviendront certains jours pour proposer des ateliers de découvertes.

Le projet éducatif détaillé, le projet pédagogique et le règlement intérieur sont disponibles sur le site Internet de la commune : www.ville-mornant.fr

Système tarifaire

Nouveauté rentrée 2017, la facturation du périscolaire change, celle-ci se fera désormais au nombre de présences consommées.

Restaurant

d'Enfants Municipal

Tarifs à l'euro près

Tranches	QF CAF	Prix/enfant
Minimum	550	1,39 €
Intermédiaire	1000	4,37 €
Maximum	1400	4,94 €
Non-mornantais	-	5,98 €

Accueil périscolaire

fréquentation anticipée
(le vendredi pour la semaine suivante)
Tarifs à l'euro près pour une unité périscolaire

Tranches	QF CAF	Prix/enfant
Minimum	550	0,51 €
Intermédiaire	1000	1,65 €
Maximum	1400	1,89 €
Non-mornantais	-	4,01 €
Garderie midi lundi, mardi, jeudi et vendredi (de 11h45 à 12h15)	-	0,20 €
Garderie mercredi midi (de 11h30 à 12h00)	-	0,20 €

Accueil périscolaire

fréquentation dernière minute

	Prix/enfant
Mornantais matin (à partir de 7h30)	2,23 €
Mornantais après-midi (jusqu'à 18h30)	5,03 €
Non-mornantais matin (à partir de 7h30)	5 €
Non-mornantais après-midi (jusqu'à 18h30)	10 €

Retrouvez le simulateur de tarifs sur le site www.ville-mornant.fr

Contacts

En cas de modification de planning, de retard, d'absence ou de questions...

- **Restaurant d'Enfants Municipal de Mornant** ☎ 04 78 44 05 71 - remm@ville-mornant.fr
- **Périscolaire maternelle** ☎ 06 32 63 52 86 - zibular@ville-mornant.fr
- **Périscolaire élémentaire** ☎ 06 89 86 48 33 - periscoprimaire@ville-mornant.fr



Présentation des accueils périscolaires et Restaurant d'Enfants Municipal de Mornant

Ecole maternelle et élémentaire du Petit Prince



MATIN

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Les enfants peuvent arriver de façon échelonnée à partir de 7h30, jusqu'à 8h10. **[Tarif 1 unité].**

Des agents d'animation proposent un accueil adapté aux besoins et envies des enfants :

- BCD = temps calme, lecture, musique douce...
- Salle polyvalente = jeux libres, jeux de société, dessins, détente...
- Cour de l'école = jeux de plein air

Compte tenu des effectifs, l'accueil de tous les enfants (maternelle et élémentaire) se fera sur le site de l'école élémentaire du Petit Prince puis en cours d'année au pôle enfance avec des trajets sur les écoles publiques.

Les modalités d'accès au Pôle Enfance vous seront communiquées en amont.



PAUSE MERIDIENNE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Pour les enfants non-inscrits au restaurant scolaire :

Les enfants qui ne mangent pas au restaurant ont la possibilité d'avoir un départ différé après la classe. Ils sont accueillis au périscolaire en Temps Libre Animé.

- départ de 11h45 à 12h15 : départ échelonné possible jusqu'à 12h15 **[tarif unique 0.20€ par présence]**

Pour les enfants inscrits au restaurant scolaire :

L'enfant est pris en charge par l'équipe d'animation à la fin de la classe.

- Les activités

Les enfants sont principalement accueillis en Temps Libre Animé avec des projets ou des animations ponctuelles conçues par l'équipe. Ce temps, basé sur les envies et besoins des enfants, est encadré par le service périscolaire : bricolage, jeux de cour, discussions, jeux spontanés...

- Le repas

Le repas est organisé en deux services successifs à partir de 11h45. Le trajet vers les salles de restauration est assuré par les agents d'animation.

Pendant le repas,

- les enfants peuvent choisir leur place à table (sauf en cas d'indiscipline répétée),
- ils sont invités à goûter ce qui est présenté sans pour autant être forcés,
- les agents d'animation veillent à ce qu'ils mangent suffisamment,
- une aide attentive est apportée aux plus jeunes,
- les agents de service de restauration et les agents d'animation incitent les enfants à manger dans un calme relatif et non dans le silence,
- Afin de favoriser l'autonomie des enfants et le bon déroulement du repas, les agents d'animation peuvent proposer des petites tâches aux enfants (service de leur table, distribution de l'eau ou du pain, nettoyage de leur table, ...).

⚠ Inscription ou désinscription obligatoire le vendredi pour la semaine suivante.



SOIR

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

Trois formules possibles :

Formule S jusqu'à 17h00 :

Départ échelonné possible entre 16h30 et 17h00. **[Tarif 0.5 unité]**

Accueillis par l'équipe d'animation, les enfants profitent d'un Temps Libre Animé : détente, jeux spontanés, repos, bricolage, lecture....

Formule M jusqu'à 18h00 ou Formule L jusqu'à 18h30 :

Départ échelonné possible entre 17h45 et 18h00 **[Tarif 1.50 unités]**

Départ échelonné possible entre 17h45 et 18h30 **[Tarif 2 unités]**

Pour les enfants inscrits en formule M et L, ils ne pourront être récupérés qu'à partir de 17h45. Ce temps cloisonné permettra de proposer des ateliers de découvertes ou des projets d'animations aux enfants.

- Temps Libre Animé

Pour les enfants inscrits au Temps Libre Animé, en plus des animations proposées par les agents périscolaires, des Ateliers de découvertes seront proposés certains jours par les associations Mornantaises et les services municipaux de 16h30 à 17h45.

Les principes de fonctionnement des Ateliers de découvertes :

- sur une base de volontariat des enfants (possibilité d'arrêter si pas ou peu d'intérêt pour l'enfant),

- un engagement dans la durée c'est-à-dire sur un cycle de 6/7 semaines consécutives minimum (vacances/vacances), voire au trimestre pour les enfants de l'école élémentaire.
- les enfants ne pourront quitter le périscolaire qu'à la fin de l'Atelier à partir de 17h45.

- **L'Etude Dirigée [1.50 unités ou 2 unités] à partir du 18 septembre 2017**

Par petit groupe de niveau, avec un enseignant, l'enfant fait ses devoirs pendant 30 minutes, puis il bénéficie de 30 minutes de Temps Libre Animé.

Des bénévoles de l'aide aux devoirs du Centre Communal d'Action Sociale pourront intervenir en binôme avec un enseignant afin de renforcer le suivi des enfants.

Ces études ont pour objectif un accueil encadré des enfants mais il ne s'agit pas de cours individuels ou d'actions de soutien scolaire. Eu égard à la nature des études dirigées et au nombre d'enfants, les personnes qui en assument la charge ne sont pas tenues à des obligations de résultats. Cela implique que les parents doivent s'assurer de la bonne exécution du travail donné par l'enseignant de leur enfant sans que la responsabilité des encadrants des études puisse être mise en cause.

Les enfants inscrits à l'étude dirigée ne pourront quitter le périscolaire qu'à partir de 17h45.

⚠ Inscription obligatoire pour les accueils périscolaires (matin/soir) le vendredi pour la semaine suivante, sans cela, une présence occasionnelle sera facturée.



SEMAINIER PERISCOLAIRE

Ecole élémentaire et maternelle du Petit Prince

Nom et prénom de l'enfant :

Ecole : **élémentaire / maternelle** (rayer la mention inutile).

Classe :

- Toute présence supplémentaire doit être signalée le vendredi pour la semaine suivante.
- Toute présence hors délais implique une majoration tarifaire.
- Les enfants de Petite Section (nés en 2014 ne sont pas admis au périscolaire du matin et du soir sauf dérogation).
- Les enfants de maternelle ne peuvent pas dépasser 10 h d'amplitude horaire.

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Accueil matin Arrivée à partir de 7h30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Midi sans repas	<input type="checkbox"/> Départ avant 12h15			
Accueil soir : Départ S : 16h30-17h00	<input type="checkbox"/> TLA	<input type="checkbox"/> TLA	<input type="checkbox"/> TLA	<input type="checkbox"/> TLA
Accueil soir : Départ M : 17h45-18h00	<input type="checkbox"/> TLA / Atelier découverte <input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> TLA / Atelier découverte <input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> TLA / Atelier découverte <input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> TLA / Atelier découverte <input type="checkbox"/> Etude
Accueil soir : Départ L : 17h45-18h30	<input type="checkbox"/> TLA / Atelier découverte <input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> TLA / Atelier découverte <input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> TLA / Atelier découverte <input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> TLA / Atelier découverte <input type="checkbox"/> Etude
Accueil soir occasionnel :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



SEMAINIER RESTAURANT D'ENFANTS MUNICIPAL DE MORNANT

Ecole élémentaire et maternelle du Petit Prince

Nom et prénom de l'enfant :

Ecole : élémentaire – maternelle (rayer la mention inutile)

Classe :

- Toute présence supplémentaire ou occasionnelle doit être signalée le vendredi pour la semaine suivante sans quoi l'enfant pourra être refusé.
- En cas d'absence sans avertissement préalable le vendredi pour la semaine suivante, le service sera facturé.
- En cas d'absence pour cause de maladie, il est impératif de prévenir le jour même avant 9h00.

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
L'enfant mange les 4 jours de la semaine	<input type="checkbox"/>			
L'enfant mange certains jours fixes de la semaine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'enfant mange de manière occasionnelle	<input type="checkbox"/>			

* Sous réserve des modalités d'organisation des rythmes scolaires de la rentrée 2017

